

Cahier des charges

Pour la mesure de la valeur créée par les ACI sur leurs
territoires

Luis SEMEDO

19/11/2015

CHANTIER école

119-121 rue Damrémont

75018 PARIS

Cahier des charges Pour la mesure de la valeur créée par les ACI sur leurs territoires

Sommaire

1. Description générale :	3
2. Objet du projet :	4
2.1. <i>Contexte :</i>	4
2.2. <i>Objet :</i>	4
3. Critères d'éligibilité et de sélection des candidats	5
4. Modalités de réponse	5
4.1 <i>Contenu du dossier de candidature</i>	5
4.2 <i>Modalités budgétaires et contractuelles</i>	5
5. Contacts	6

1. Description générale :

Le réseau **CHANTIER école** est né en 1995 de la volonté d'hommes et de femmes du secteur de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) de **regrouper les acteurs de chantiers d'insertion** afin de mutualiser leurs compétences et leurs méthodes autour de valeurs communes.

A ce titre, l'association **CHANTIER école** vise à développer la professionnalisation des acteurs, capitaliser, diffuser les bonnes pratiques de ces derniers et accompagner la mise en œuvre des politiques publiques.

Devenu depuis, réseau d'Entreprises Sociales Apprenantes, le réseau regroupe plus de 700 structures accueillant plus de 30 000 salariés polyvalents encadrés par plus de 5 000 salariés permanents.

L'association est représentée sur tout le territoire national par 18 associations régionales. Le siège national **CHANTIER école** emploie 10 salariés permanents.

Les missions du réseau :

Regrouper les acteurs autour de la charte nationale

L'association nationale, **CHANTIER école**, regroupe des membres actifs, plus de 700 personnes physiques et morales qui initient, coordonnent et/ou mettent en œuvre la démarche pédagogique du chantier-école, ainsi que des membres associés, qui se reconnaissent dans la charte nationale des acteurs. La charte de **CHANTIER école** rassemble les membres du réseau autour d'un concept commun dont ils s'engagent à respecter les fondements.

Favoriser la reconnaissance du réseau CHANTIER école par les institutions

L'association fait partie des têtes de réseaux nationaux de l'IAE. A ce titre, elle est membre du Conseil National de l'Insertion par l'Activité Economique (CNIAE), du Centre National d'Appui et de Ressources IAE (CNAR), participe aux travaux de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) et de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS). **CHANTIER école** développe des axes de collaboration avec l'Acisé et Pôle Emploi et est très active au sein de la branche professionnelle des ACI.

En dehors de ses ressources propres qui sont issues des cotisations de ses adhérents et du financement des actions de formation, l'association est financée par le Fond Social Européen (FSE) et par le biais de conventions avec les ministères du Travail et de l'Emploi, de la Cohésion Sociale. Parallèlement elle est signataire de conventions de partenariat avec la direction du développement durable de la SNCF, l'INRS et France Active.

CHANTIER école est également un des membres fondateurs du Syndicat National des Employeurs Spécifiques d'Insertion (SYNESI) et participe à ce titre très activement à la mise en place d'une Convention collective nationale des ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion).

2. Objet du projet :

2.1. Contexte :

Dans un contexte de restrictions budgétaires généralisées et de remise en cause du modèle économique des ACI par la nouvelle réforme de financement de l'Etat, le Réseau CHANTIER école souhaite démontrer et mesurer la valeur matérielle et immatérielle créées par ses adhérents.

Cette mesure permettra d'opposer à la logique de gestion par les coûts une gestion par la valeur: « il est pertinent de réduire ce qui coûte mais pas ce qui rapporte ». Mais également, de mettre en place à plus long terme un système de management et d'aide à la décision qui permette de renforcer la contribution économique des SIAE à leurs territoires : « quelles sont les pratiques efficaces, créatrices de richesses et celles qui ne le sont pas ? »

Il s'agit donc de se doter d'un outil efficace pour la prise de décision mais aussi pour la négociation budgétaire (voire pour l'argumentation politique et la défense des intérêts des ACI)

Dans ce cadre, le réseau CHANTIER école a mis en place une Commission Prospective et Innovation dont l'un des chantiers sera de travailler sur ce sujet. Le présent cahier des charges est destiné à définir les conditions d'un appel à candidatures pour accompagner le réseau.

2.2. Objet :

L'accompagnement se fera en 3 grandes phases :

Phase 1 : Réaliser un outil de mesure de la performance économique financière et extra-financière des membres du réseau et le mettre en œuvre dans le cadre d'une opération pilote. L'outil doit permettre de faire un bilan de :

- Leurs dispositifs d'insertion : en quoi l'atelier et chantier d'insertion a un impact positif pour la société civile ? Quels sont les coûts évités ? Quelles sont les bénéfices économiques générés ? Quels sont les autres impacts positifs immatériels qui contribuent à la création de richesses ?
- la création de richesse qu'elles génèrent sur leur territoire : quel est l'empreinte économique des ACI sur leurs territoires en tant qu'acteur économique ? Quel est l'impact en termes d'emplois créés ou soutenus ?

Le prestataire devra :

- Proposer une démarche pertinente de mise en œuvre du projet étape par étape
- Présenter une ou plusieurs méthodologies pour la réalisation de l'outil de mesure financière et extra-financière
- Elaborer et mettre en œuvre l'outil dans le cadre d'une opération pilote

Phase 2 : Déployer l'outil de mesure à l'ensemble du réseau afin de réaliser un bilan global. La démarche devra être étendue progressivement à l'ensemble des adhérents du réseau.

Le prestataire devra :

- Proposer une démarche de déploiement qui permette de mobiliser progressivement les ACI adhérentes au réseau autour de ce projet
- Etablir en plus des mises en œuvre individuelles un bilan consolidé pour l'ensemble du réseau

Phase 3 : Transférer les compétences au réseau CHANTIER école pour que celui-ci utilise cet outil ensuite de façon autonome et mette en place un système de management par la valeur.

Le prestataire devra :

- Proposer une démarche pour le transfert complet des compétences : déterminer les modalités et la diffusion des compétences
- Aider à la mise en place d'un reporting et d'un tableau de bord de suivi de la création de valeur par les SIAE

3. Critères d'éligibilité et de sélection des candidats

Le choix de l'offre se fera selon les critères suivants :

- Une expertise démontrée en méthodologie du SROI (Social Return On Investment) à travers la réalisation de nombreux bilan financiers et extra-financier d'actions RSE
- Des méthodologies robustes, éprouvées et reconnues
- Une expertise démontrée dans la mesure de l'empreinte économique des territoires, notamment via des outils de type matrices input-output
- Une première expérience dans la mesure de l'impact économique des SIAE et de dispositifs d'insertion
- Une maîtrise des méthodes de mesure du Capital Immatériel
- Le coût de l'offre au regard des prestations proposées

Il s'agit d'un appel d'offres public, loyal et sincère, dont le dépouillement et les choix seront assurés par l'association.

4. Modalités de réponse

4.1 Contenu du dossier de candidature

CHANTIER école attend une réponse précise et détaillée de la structure consultée selon le plan proposé ci-dessous.

La réponse devra contenir les éléments suivants :

- Une présentation de la structure
- Une liste de références clients
- Une description de ses méthodologies
- une proposition de démarche de mise en œuvre
- Une liste d'intervenants sur la mission

La participation à la consultation est ouverte à toute personne morale à qui CHANTIER école a remis le cahier des charges ou qui l'aura téléchargé via le site internet du réseau.

4.2 Modalités budgétaires et contractuelles

Une enveloppe budgétaire globale sera attribuée pour la réalisation des 3 phases avec une identification des montants affectés à chaque phase.

Chaque phase constitue un lot. Le prestataire retenu réalisera l'ensemble des 3 phases.

Les offres devront être libellées en euros.

Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jours.

Aucun coût supporté par le soumissionnaire pour la rédaction et la remise de son offre n'est remboursé. Ces coûts sont à la charge du commissionnaire.

CHANTIER école conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure de consultation. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

La réponse à cet appel d'offre devra se faire par courrier ET/OU mail avant le 11/12/2015 aux adresses suivantes :

- Association nationale CHANTIER école – 119-121 rue Damrémont – 75018 PARIS
- contact.national@chantierecole.org

5. Contacts

Luis SEMEDO – Délégué national : 01 48 07 52 10 – delegue.national@chantierecole.org